

Certificat de Compétences en Entreprise - CCE : Exercer le rôle de Tuteur en Entreprise



Ressources Humaines (RH), Santé Sécurité au Travail - 2025

La formation en résumé

Ce CCE, comme tous les autres CCE commercialisés par CCI Formation Pro, est reconnu et référencé par France Compétences. Les CCE, ou Certificats de Compétences en Entreprises, sont des certifications professionnelles appartenant au Réseau National des CCI, donc à [CCI France](#), et vous permettent de certifier l'acquisition de compétences professionnelles dans un domaine d'activité donné ou une mission professionnelle bien identifiée.

La certification peut prendre la forme d'un portefeuille de preuves (dossier réalisé avec accompagnement individuel de 7 heures minimum) ou d'une étude de cas sur table de 2 heures (faisant suite à un parcours de formation). Dans les deux cas, un jury de validation se réunit.

Le passage de la certification vous permet de mobiliser votre CPF pour financer toute ou partie des formations du parcours de formation ou de l'accompagnement individuel, ainsi que l'examen de certification lui-même (étude de cas). Sa reconnaissance est nationale et pour une durée illimitée. Autrement dit, la certification est valable à vie.

En outre, pour ce CCE seulement, un arrêté du 17 décembre 2018 du Ministère du Travail permet à tout participant ayant validé le CCE "Exercer le rôle de Tuteur en Entreprise" d'obtenir la Certification Maître d'Apprentissage. «Les titulaires des certifications mentionnées ci-dessous peuvent faire une demande auprès du représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi pour obtenir, par équivalence, la certification mentionnée à l'article 1er du présent arrêté (...) Pour ce faire, ils devront joindre à la demande d'équivalence les justificatifs suivants: – photocopie de leur pièce d'identité; – photocopies des supports attestant de la réussite aux certifications concernées; – déclaration sur l'honneur des informations fournies. Après vérification de la validité des justificatifs transmis, le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi délivre la certification» (DIRECCTE/DREETS Régionale).

Enfin, l'obtention de la Certification Maître d'Apprentissage telle que décrite précédemment, vous permet également d'acquérir des droits supplémentaires à formation inscrits sur votre compte personnel de formation (CPF). Toutes les informations: <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive>

[Répertoire Spécifique de France Compétences : RS5368](#)

Objectifs :

En obtenant la Certification, vous pourrez attester des compétences suivantes:

- Accueil et intégration au sein de l'entreprise et du collectif de travail,
- Organisation du parcours au sein de l'entité,
- Transmission des compétences et de la culture d'entreprise,
- Suivi et évaluation des acquis professionnels (en relation avec les différents acteurs impliqués)

Participants :

- Toute personne souhaitant faire certifier sa compétence de Tuteur en entreprise (ou de Maître d'apprentissage)
- Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné, ce qui signifie donc avoir été ou être Tuteur en Entreprise ou Maître d'Apprentissage
- Toute personne amenée à assurer un rôle tutoral : Tuteurs, Maîtres d'apprentissage, Managers d'équipe, etc.

500 €

(non assujéti à la TVA)

Eligible au CPF

"+" le prix du parcours de formation conseillé ou de l'accompagnement au portefeuille de preuves



0,5 jours



Validation par une étude de cas (2 heures) ou par un portefeuille de preuves (accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum)



Certificat de compétences en entreprise



Eligible au CPF



Formation certifiante

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Roanne - 04 77 44 54 69

- 22/05
- 10/07
- 16/10
- 18/12

Prérequis :

Il est conseillé d'avoir suivi un parcours de formation chez CCI Formation Pro :

"Exercer le rôle de Tuteur en Entreprise/Maître d'Apprentissage" en présentiel (2 jours-14 heures).

Des échanges préalables avec nos équipes permettront de vous expliquer l'ensemble du dispositif, de valider votre projet professionnel et de construire votre parcours de formation.

Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné.

Le contenu

Accueil et intégration au sein du collectif de travail

- Organiser l'accueil d'un nouveau salarié en amont de son entrée dans l'entreprise, en définissant les conditions et supports à mettre en œuvre ou en veillant à l'application de la procédure interne prévue à cet effet, afin de favoriser son intégration au sein de l'entité et du collectif.
- Informer l'ensemble des acteurs concernés directement ou non par la venue d'un nouvel arrivant, afin de les mobiliser et d'obtenir leur collaboration dans le processus d'accueil et de formation de celui-ci.
- Conduire un entretien d'accueil permettant de connaître le nouvel arrivant afin de commencer à poser les jalons des différentes étapes de son intégration au sein du collectif de travail.
- Clarifier son rôle de tuteur auprès du nouvel arrivant et le contexte de l'accompagnement, en exposant les objectifs et les enjeux liés à cette période de transmission, afin de définir les modalités de leur collaboration et leur mode de fonctionnement.

Organisation du parcours au sein de l'entreprise

- Analyser les expériences et acquis du nouvel arrivant en les mettant en rapport avec le métier concerné afin de définir les objectifs en termes de compétences / capacités qu'il devra acquérir ou développer au regard du métier visé.
- Organiser son parcours en tenant compte du profil de poste, des objectifs visés, des résultats à atteindre à chaque étape, afin de structurer une progression dans les apprentissages à réaliser.
- Définir les conditions dans lesquelles s'effectuera l'accompagnement du nouvel arrivant et les personnes ressources auxquelles il pourra faire appel, afin d'optimiser son parcours de formation au sein du collectif de travail.
- Négocier avec le nouvel arrivant les modalités de son accompagnement, afin de lui permettre d'avoir des éléments repères devant contribuer à développer son autonomie.

Transmission des compétences et de la culture de l'entreprise

- Analyser, après les avoir sélectionnées, les situations professionnelles significatives porteuses des compétences clefs constitutives du métier, afin de déterminer les conditions permettant la transmission des techniques, savoir-faire, méthodes et codes relationnels du métier.
- Définir l'approche et les méthodes à mobiliser, en déterminant les conditions et moyens à mettre en œuvre, afin de faciliter l'acquisition progressive des capacités du tuteur et de s'assurer de sa bonne compréhension des éléments transmis.
- Accompagner le nouvel arrivant dans la réalisation des activités professionnelles en se positionnant de façon adaptée, sans se substituer à lui, en lui transmettant les informations et explications nécessaires, et en vérifiant son niveau de compréhension aux étapes clefs, afin de favoriser son intégration et sa mise en autonomie.

Suivi et évaluation des acquis professionnels

- Définir les modalités de suivi et d'évaluation en précisant les situations et objectifs supports aux bilans, la fréquence et la nature de ceux-ci, afin d'effectuer le suivi des apprentissages et d'identifier les ajustements à apporter au parcours du tutoré.
- Mener des entretiens d'appréciation - bilan, point d'étape ou évaluation - en s'appuyant sur les informations recueillies, les faits observés et les résultats atteints, en partageant son analyse avec le tutoré, afin de l'aider à comprendre et à analyser ses pratiques, et en lui donnant des éléments repères devant contribuer à favoriser son autonomie dans la réalisation des activités du métier.
- Animer des réunions d'évaluation avec le tutoré et les différents professionnels collaborant à son intégration et à sa formation, en s'appuyant sur des critères préalablement définis, afin d'effectuer des appréciations objectivées et partageables.
- Analyser en concertation avec le tutoré, les différents bilans effectués avec lui et les autres professionnels, afin de déterminer les axes d'amélioration et les ajustements à apporter à son parcours.

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Epreuve écrite (cas pratique sur table de 2 heures) basée sur le référentiel de compétences ou constitution d'un portefeuille de preuves avec accompagnement individuel (nous consulter)

Obtention du certificat : si 80% des critères du référentiel sont validés

Instance de certification : CCI France

